

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée, tenue le mardi, 18 décembre 2018 à compter de 19h30 par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, Madame la mairesse, Chantal Denis, ainsi que Mesdames les conseillères, Patricia Bégin, Ghislaine Massé et Messieurs les conseillers Robert Mayrand, Harry Gow, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Denis Meunier.

• **Ouverture de la séance**

Madame la mairesse ouvre la séance du conseil et rappelle que celle-ci est enregistrée.

2018-12-277

• **Ordre du jour - Adoption**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bégin, appuyé par Monsieur Harry Gow, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Administration générale
 01. Adoption de l'ordre du jour
 02. Période de questions
 03. Adoption des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 20 novembre 2018
 - Séance extraordinaire du 26 novembre 2018
 04. Résolution autorisant le paiement des dépenses du mois de novembre 2018;
 05. Résolution concernant l'annulation de pouvoir d'emprunt;
 06. Résolution concernant le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario;
 07. Résolution concernant les conditions de travail des employés;
 08. Résolution concernant les cartes de crédit;
 09. Résolution concernant le remboursement du Fonds de roulement;
 10. Résolution concernant l'adoption du règlement de taxation 2019;
 11. Suivi mensuel de la mairesse;

3. Sécurité publique

01. Suivi mensuel de l'élue responsable du dossier sécurité incendie;

4. Transports

01. Résolution autorisant la signature de l'entente de transport collectif adapté;

5. Hygiène du milieu et protection de l'environnement

01. Résolution concernant les changements climatiques

6. Santé et bien-être

01. Suivi mensuel de l' élu responsable des dossiers OMH, aînés et Dompierre sur Mer

7. Aménagement, urbanisme et développement

01. Résolution concernant la nomination d'un membre au sein du Comité agricole;

02. Résolution concernant la nomination d'un membre au sein du Comité d'urbanisme;

03. Suivi mensuel de l' élu responsable du dossier de l'aménagement, urbanisme et développement;

04. Suivi mensuel de l' élu responsable des dossiers agriculture;

8. Loisirs et culture

01. Résolution concernant le budget participatif;

02. Suivi mensuel de l'élue responsable du dossier des loisirs, de la vie culturelle et communautaire;

03. Suivi mensuel de l' élu responsable des dossiers de la bibliothèque;

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

• **Période de question**

La mairesse invite les personnes présentes à formuler leurs questions.

2018-12-278

• **Procès-verbaux - Adoption**

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 novembre et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Robert Mayrand et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenue respectivement le 20 novembre et le 26 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-279

• **Dépenses de novembre 2018 – Autorisation de payer**

Il est proposé par Madame Ghislaine Massé, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 18 décembre 2018 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 110 713,43 \$ \$ au 31 octobre 2018.

(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par la Mairesse*).

Description	Montants
Factures à payer présentées au 30 novembre 2018	51 842,90 \$
21 décembre 2018	31 922,47 \$
Factures payées au 30 novembre 2018	26 948,06 \$
Total	110 713,43 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-280

• **Réalisation de travaux à coûts moindres**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a entièrement réalisé l'objet des règlements ci-dessous à des coûts moindres que ceux prévus initialement :

- 2004-002
- 2006-001
- 2014-02
- 2014-03

ATTENDU que les coûts réels des travaux s'élèvent comme suit :

▪ Règlement 2004-002	1 575 000 \$
▪ Règlement 2006-001	12 191 \$
▪ Règlement 2014-02	290 600 \$
▪ Règlement 2014-03	302 700 \$

ATTENDU que le financement permanent de ces sommes a été effectué;

ATTENDU qu'il existe des soldes non contractés des emprunts approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

▪ Règlement 2004-002	162 461 \$
▪ Règlement 2006-001	23 909 \$
▪ Règlement 2014-02	14 395 \$
▪ Règlement 2014-03	201 180 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ces règlements d'emprunt pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt de chacun d'eux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Robert Mayrand, et résolu que le montant de la dépense et de l'emprunt des règlements suivants soit réduit de la manière suivante :

▪ Règlement 2004-002	réduit de 1 737 461 \$ à 1 575 000 \$
▪ Règlement 2006-001	réduit de 36 100 \$ à 12 191 \$
▪ Règlement 2014-02	réduit de 304 995 \$ à 290 600 \$

- Règlement 2014-03 réduit de 503 880 \$ à 302 700 \$

QU'UNE COPIE CERTIFIÉE de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-281

• **Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario**

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par Monsieur Harry Gow, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, et résolu que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-282

• **Rémunération du personnel – Majoration**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite combler certains postes au début de la prochaine année;

ATTENDU qu'une fois ces postes comblés, la Municipalité souhaite revoir les descriptions de tâches de son personnel afin de mieux les répartir et ainsi optimiser ses ressources;

ATTENDU qu'à la suite de cette restructuration, le Conseil municipal procédera à une analyse du taux horaire du personnel en fonction des tâches de chacun;

ATTENDU qu'en attendant cette restructuration, il y a lieu de majorer la rémunération de ceux-ci pour tenir compte de l'inflation et d'apporter certaines modifications quant au temps supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Monsieur Robert Mayrand, et résolu de majorer la rémunération du personnel de la Municipalité (incluant le personnel à temps partiel) d'un pourcentage égal à 1.8 %;

PAR AILLEURS, il est également résolu qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, le temps supplémentaire effectué par les employés à temps plein leur soit payé à condition d'avoir été autorisé au préalable par le supérieur immédiat.

Il sera toutefois permis à un employé de s'accumuler une banque de temps qui ne devra jamais excéder 10 heures incluant la majoration de 50%, si applicable. Les heures en banque devront être reprises au cours de la même année.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-283 • Cartes de crédits – Refusées dès janvier 2019

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la municipalité accepte les paiements par carte de crédit pour le paiement, entre autre, des taxes municipales;

ATTENDU que ce mode de paiement au bénéfice de l'utilisateur génère des frais importants auprès de la municipalité qui doivent être supportés par l'ensemble des contribuables;

ATTENDU que le Conseil municipal est d'opinion que ce mode de paiement n'est pas équitable envers ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Harry Gow, et résolu qu'à compter de 2019 aucun paiement ne sera accepté par carte de crédit à l'hôtel de ville.

Seule l'utilisation des cartes de crédit demeurera en vigueur à la Maison de la culture Eulalie-Durocher pour les usages et services prescrits.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-284 • Fonds de roulement – Remboursement

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté sa résolution 2017-02-047 relativement au remboursement au Fonds de roulement de la somme empruntée pour le paiement des organibacs;

ATTENDU que la somme à rembourser a été prévu au budget 2018 mais qu'elle n'a pas été réclamé des contribuables;

ATTENDU que le règlement d'imposition pour l'exercice 2019 prévoit une tarification pour lesdits organibacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Ghislaine Massé, et résolu de modifier la résolution 2017-02-047 afin de considérer que les bacs ne seront imposés qu'en 2019 et que le fonds de roulement sera alors remboursé de la somme empruntée soit 39 661,31 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-285 • Adoption du règlement 2018-08 – Relatif à l'imposition de taxes, compensations et à l'établissement de tarifs pour l'exercice financier 2019

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal, une copie du projet de règlement numéro 2018-08, relatif à l'imposition de taxes, compensations et à l'établissement de tarifs pour l'exercice financier 2019 a été remise aux membres du Conseil municipal au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance et que l'objet de celui-ci et les changements mineurs entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ont été expliqués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Madame Patricia Bégin, et résolu que le règlement 2018-08, relatif à l'imposition de taxes, compensations et à l'établissement de tarifs pour l'exercice financier 2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

- **Suivi mensuel de la mairesse**
- **Suivi mensuel de l'élue responsable du dossier de la sécurité publique**

2018-12-286

- **Transport adapté – Signature de l'entente**

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution 2018-11-263 le Conseil municipal a accepté de reconduire le service collectif de transport adapté;

ATTENDU que ledit Conseil a pris connaissance du projet d'entente à intervenir avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Harry Gow, appuyé par Madame Patricia Bégin et résolu d'accepter le projet d'entente relatif au transport collectif adapté avec l'ARTM et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-287

- **Changements climatiques – Pratique pour contrer les**

CONSIDÉRANT qu'il est démontré scientifiquement que l'accélération des changements climatiques est due à l'action humaine;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi démontré que le temps dont on dispose pour atténuer le processus est très court, soit deux ans pour limiter la hausse du réchauffement de la planète au seuil critique;

CONSIDÉRANT que chaque gouvernement a l'obligation d'agir pour le bien commun, la santé et la sécurité de ses citoyens :

CONSIDÉRANT qu'une municipalité est considérée officiellement comme un gouvernement de proximité et qu'elle se doit d'agir en conséquence;

CONSIDÉRANT que l'air, l'eau, le sol, sont des éléments essentiels à la vie et que nous en sommes tous dépendants;

CONSIDÉRANT que les services municipaux, les pratiques agricoles, les services dispensés sur notre territoire, les habitudes de consommation et style de vie de chaque citoyen sont tous contributeurs à la dégradation des éléments essentiels à la vie et au réchauffement de la planète;

CONSIDÉRANT que chaque citoyen a la possibilité et la responsabilité de modifier ses pratiques au quotidien pour réduire et freiner les conséquences néfastes qui déjà se manifestent dans les changements climatiques;

Il est proposé par Madame Ghislaine Massé appuyé par Madame Patricia Bégin et résolu que le conseil municipal adopte une stratégie visant à mettre en place de meilleures pratiques environnementales afin de contrer le réchauffement climatique, et ainsi assurer la sécurité et la qualité de vie de ses citoyens au quotidien ainsi qu'en cas de catastrophe naturelle;

Que le conseil mandate le comité consultatif en environnement pour élaborer une stratégie visant à identifier les gestes à poser pour contrer l'augmentation des gaz à effet de serre et d'identifier les meilleures pratiques, actions et gestes à poser tant par la

municipalité que par ses citoyens, ainsi que les organismes, entreprises et commerce sur son territoire;

Que les décisions prises par le conseil tiennent compte des enjeux environnementaux et plus spécifiquement des impacts sur le réchauffement climatique;

Que le principe de précaution soit considéré comme il se doit dans les situations critiques pouvant survenir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

- **Suivi mensuel de l'élue responsable des dossiers OMH, aînés et Dompierre sur Mer**

2018-12-288

- **Comité consultatif agricole – Nomination**

ATTENDU qu'il y a lieu de combler un poste au sein du Comité consultatif agricole (CCA) selon les dispositions du règlement numéro 2010-03;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Harry Gow, appuyé par Madame Ghislaine Massé et résolu de procéder à la nomination de Madame Christine Galipeau à titre de membre du Comité consultatif agricole de la municipalité.

Conformément aux dispositions de l'article 2.3 du règlement concernant le Comité consultatif agricole, le terme d'office est de trois ans à compter de la présente et peut être renouvelé à une seule reprise.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-12-289

- **Comité consultatif d'urbanisme – Nomination**

ATTENDU qu'il y a lieu de combler un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) selon les dispositions du règlement numéro 2009-010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Mayrand, appuyé par Madame Ghislaine Massé et résolu de procéder à la nomination de Madame Marie-Andrée Boivin à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

Conformément aux dispositions de l'article 2.3 du règlement concernant le Comité consultatif d'urbanisme, le terme d'office est de trois ans à compter de la présente et peut être renouvelé à une seule reprise.

Adopté à l'unanimité des conseillers

- **Suivi mensuel de l' élu responsable du dossier de l'aménagement, urbanisme et développement**
- **Suivi mensuel de l' élu responsable des dossiers agriculture**

2018-12-290

- **Budget participatif – Adoption des projets**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 qui prévoient un budget participatif (poste 02-701-53-699) au montant de 10 000 \$ pour différents projets à l'intention de la communauté;

ATTENDU que cinq projets ont été présentés et que le vote de la population tenu du 17 au 21 novembre a retenu trois projets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bégin, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, et résolu que le Conseil municipal confirme les trois projets suivants dans le cadre de son budget participatif :

- | | |
|---|-------------|
| 1. Jardinage, échange et partage | 3 000 \$ |
| 2. Fête des récoltes 2019 | 1 766 \$ |
| 3. Soccer Saint-Antoine :
Appartenance à la communauté
et saines habitudes de vie | 3 801,81 \$ |

Par ailleurs, la Municipalité adressera des demandes d'aide financière auprès des autorités compétentes afin de pouvoir accepter les deux autres projets.

Adopté à l'unanimité des conseillers

- **Suivi mensuel de l'élue responsable du dossier des loisirs, de la vie culturelle et communautaire**
- **Suivi mensuel de l'élue responsable des dossiers de la bibliothèque**

- **Période de question**

La mairesse invite les personnes présentes à formuler leurs questions.

2018-12-291

- **Clôture de la séance**

Il est proposé par Monsieur Bernard Archambault appuyé par Monsieur Pierre Lauzon résolu que la séance soit levée à 20h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Madame Chantal Denis
Mairesse

Denis Meunier
Directeur général et secrétaire-trésorier